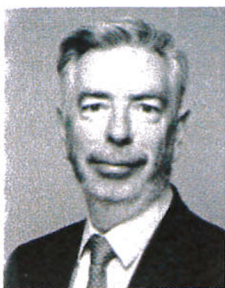


# CLUB PATRIMOINE

## ASSURANCE-VIE : LE RENDEMENT DES FONDS EUROS EN QUESTION...



Rencontre avec Bernard Le Bras, le charismatique Président de Suravenir, compagnie d'assurance-vie du Crédit Mutuel Arkéa, devenue en quelques années, avec sa marque Vie-Plus, l'un des partenaires privilégiés des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants. Confiant mais lucide, il fait le point sur les fonds euros dans un contexte de faibles taux obligataires.



« Les rendements des fonds en euros ont assez peu baissé cette année mais, suite à la demande du gouverneur de la Banque de France, les assureurs ont joué le jeu en renforçant leurs réserves. Si on regarde les taux souverains depuis le début 2015 (je rappelle que le « 10 ans français » est allé flirter avec les 0,30 % même s'il est au-dessus de 1 % aujourd'hui) et si cette situation perdurait, nous aurions du mal, à terme, à couvrir les frais de gestion des contrats à moyen terme. Mais nous n'en sommes pas là ! Sur cette année, nous aurons une baisse mathématique des fonds en euros et à nouveau un renforcement des réserves. Si nous restions à ce niveau de taux souverains pendant 4 à 5 ans, les fonds euros finiraient par atteindre des rendements bas et pas très attractifs. Mais n'oublions pas que, dans un fonds euros, il n'y a pas que des obligations mais aussi de l'immobilier, des prêts aux entreprises, des actions ou encore des produits structurés. Dans l'immédiat, avec une garantie du capital, un effet de cliquet et une totale liquidité, les fonds euros restent très attractifs compte tenu de l'environnement, en

tout cas plus attractifs que les fonds euro-croissance qui ne garantissent le capital qu'à terme et qui auront du mal à démarrer dans un environnement de taux bas. Pour l'avenir, nous pouvons imaginer trois scénarios : une logique de taux bas pour longtemps (à la japonaise) où le fonds euros perdrait une partie de son intérêt. Une remontée rapide des taux qui n'aurait aucun impact sur le fonds euros car nous n'avons pas acheté quand les taux étaient sous les 1 % et que nous pourrions alors renouveler le portefeuille dans de bonnes conditions... Un troisième scénario, le pire peut-être, serait quelques années de taux bas et une brusque remontée à terme qui viendrait déstabiliser l'ensemble de nos actifs en portefeuille. Aujourd'hui, la liquidité des fonds en euros est assurée.

Contrairement à certains gérants de SICAV, la remontée des taux est plutôt une bonne chose pour nous. Il reste donc le produit idéal pour l'épargnant prudent. Pour les trois ans à venir, on peut imaginer une tendance à la baisse, mais une baisse contenue comme elle l'a été l'an dernier. Les souscripteurs auront donc intérêt à diversifier sur des produits patrimoniaux comme les SCPI ou les fonds flexibles sous réserve que les gérants de ces fonds ne prennent pas de risques inconsidérés. En ce sens, le partenariat de notre marque Vie-Plus avec les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI) est pour nous stratégique. Au-delà d'une réelle maîtrise des aspects civils et fiscaux de l'assurance-vie, ces professionnels sauront conseiller leurs clients sur une allocation d'actifs personnalisée et respectant leur profil de risque. »

**« Avec une garantie du capital, un effet de cliquet et une totale liquidité, les fonds euros restent très attractifs compte tenu de l'environnement. »**



**« Nos allocations patrimoniales doivent faire place à la pédagogie. »**

Le risque, c'est la liquidité et nous avons peu de visibilité. Si les fonds euros représentent 50 à 60 % de nos allocations prudentes, nous évoluons vers 30 % du fait de la baisse régulière des rendements, baisse qui se cumule avec l'application annuelle des prélèvements sociaux. Nos allocations « patrimoniales » doivent faire place à la pédagogie pour sortir du court terme et se projeter sur les horizons d'investissements de nos clients. Les fonds diversifiés prudents ont servi, sur une durée de 5 ans, des rendements supérieurs aux fonds euros malgré de fortes tensions sur les marchés.

Rodolphe Guillemin, NOVALFI  
Conseiller en gestion de patrimoine à Aix-en-Provence



**« Les SCPI peuvent représenter 10 % d'une allocation prudente. »**

Nous sommes préoccupés par la baisse significative et inéluctable des rendements pour les années à venir. Les alternatives sont les fonds patrimoniaux flexibles qui permettent aux gérants de profiter des opportunités et de se retirer quand « ça secoue »... Il faut néanmoins « ouvrir le moteur » pour sélectionner des fonds peu sensibles à l'impact des taux et des gérants qui ont su tenir leurs promesses. La bonne idée, c'est de diversifier sur 6 à 8 gérants et de rester attentifs aux évolutions de marché. L'immobilier, au travers des SCPI, peut également représenter 10 % d'une allocation prudente.

Stéphane Grolier, MGA  
Conseiller en gestion de patrimoine à Clermont-Ferrand